



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2019

DATE D'AFFICHAGE

21 mars 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 18

OBJET :

**Budget primitif 2019
Communal**

Pour : 16
Contre : 2
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 29/03/2019

Publiée le 29/03/2019

Notifiée le 29/03/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 27 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER, Katia MERLEN, Philippe AUTRIVE

Etaient absents :

Yves MARRE
Stéphane LE PECULIER
Mélanie MATHIEU
André RIETZ
Camille CRONIER
Caroline PARATRE
Christine CASIMIR
Carole DEFFAIN

Etaient absents excusés :

Hervé FRANEL
Alain DENIMAL donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Locales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2342-2,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU le débat budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992, le 11 février 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 mars 2019,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A 16 VOIX
POUR ET 2 CONTRE**

Le Budget Primitif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 197 657,74 €	4 197 657,74 €
INVESTISSEMENT	2 156 949,16 €	2 156 949,16 €
TOTAL	6 354 606,90 €	6 354 606,90 €

DIT que le total du budget est donc égal à **6 354 606,90 €**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire

Mariannick MORVAN

